







CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION du 23 décembre à 10h00 du CONSEIL MUNICIPAL approuvé en CONSEIL MUNICIPAL du 22 janvier 2024

Présidée par Madame Carine PAILLARD

Présents : Sébastien MOREL, Laetitia MINELLI, Richard HOLGATE, Olivier PAILLARD, Michel PALACIN, Patricia CLADEL, Martial LACOSTE, Cédric JACQUINET, José AGUILAR, Sue OUANNOU, Marie BASBOUS.

Représentés: Céline BOUNIN représentée par Carine PAILLARD.

Absents: Frédéric PORTALIER, Sandrine DA COSTA, Alexandre ARIBAUD, Alain PERRINEL, Brigitte ALZEAL, Joëlle RICARDON.

Secrétaire de séance : Laetitia MINELLL

Laetitia MINELLI est nommée Secrétaire de Séance après un vote à l'unanimité.

En ouverture de séance, Mme le Maire procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Approbation du conseil municipal du 13 décembre 2023

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2023.

Le procès -verbal est approuvé à l'unanimité.

Ouverture de la séance à 10h04 heures. La séance est présidée par Madame Carine PAILLARD, Maire.

ONT ETE ADOPTEES LES DELIBERATIONS SUIVANTES :

DELIB 54.23 – Demande de subventions auprès de la Préfecture du Var au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) 2024

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de rénovation vont être engagés en 2024 sur les bâtiments communaux.

La DSIL et/ou la DETR sont des subventions d'investissement attribuées par le préfet pour financer les grandes priorités d'investissement des communes.

La loi fixe 6 grandes priorités thématiques éligibles à un financement dont la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables et la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

La commune souhaite engager les travaux suivants :

Eclairage LED des bâtiments :

Cette intervention s'inscrit dans l'objectif d'efficience énergétique communale. Le remplacement par les LED permettra de supprimer les éclairages obsolètes, inefficaces et énergivores. Le remplacement par les LED est accompagné de système de détection. L'ensemble de ces dispositifs aidés permettra une réduction importante de la facture énergétique. Les travaux s'élèvent à 38 245 euros HT. La demande de subvention s'élève à 80% soit 30 596 euros HT. La part restante de 7 649 euros restant à la charge de la commune.

- Remplacement des menuiseries de la Maison de Pays :

Les menuiseries aluminium en place sont anciennes et dégradées, elles sont perméables à l'air et à l'eau par endroit. Elles n'isolent pas le bâtiment et engendrent une surconsommation énergétique ainsi qu'un inconfort des usagers. Les travaux s'élèvent à 67 090,65 euros HT. La demande de subvention s'élève à 80% soit 53 672,52 euros HT. La part restante de 13 418,13 euros restant à la charge de la commune.

- Rénovation du réseau secondaire de chauffage :

En 2020, la commune a remplacé l'ancienne chaudière au fioul par une chaudière aux granulés (réseau principal). Il est maintenant nécessaire d'intervenir sur le réseau secondaire pour accentuer l'efficience énergétique et poursuivre les économies d'énergie. Le remplacement de la chaudière a permis de tamponner les hausses des coûts énergétiques. Il est important de poursuivre les interventions en installant le système de gestion technique des bâtiments, en isolant les réseaux secondaires, en remplaçant les tronçons hors service, ainsi qu'en rénovant une partie de la machinerie des sous stations. Les travaux s'élèvent à 86 000 euros HT. La demande de subvention s'élève à 80% soit 68 800 euros HT. La part restante de 17 200 euros restant à la charge de la commune.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, à 12 voix POUR, le Conseil municipal décide:

- D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter l'Etat pour l'attribution de subventions au titre de la DETR 2024 et/ou de la DSIL 2024 pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et des réseaux de chaleur :
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents ou acte se rapportant à l'objet de la délibération,
- DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 de la commune.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE EXAMINE, LA SEANCE EST LEVEE A 10H19.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 janvier 2024.

Le Maire,

Carine PAILLARD

Le secrétaire de séance Laetitia MINELLI

Les élus